



Blocage de propriété privée

Par Anavieline22

Bonjour,

Mes parents retraités vivent depuis 17 ans dans leur maison. Il a eu des travaux de voirie. La route a été refaite sans se soucier de toute la merde qui est resté devant chez mes parents et Qui a bouché le regard extérieur à leur propriété. Ces travaux ont eu pour effet d'inonder à plusieurs reprises la cave de mes parents.

Qui a valu une mauvaise chute à ma maman.

Mes parents ont sollicités le débouchage et de sécuriser devant chez eux car les badaud s'arrêtent pissent, chient, déposent des déchets et leurs véhicules.

N'ayant pas de soutien de la mairie qui se renvoie la balle avec la DDTM . Mes parents ont fait intervenir l'assurance. Du coup la DdTM est intervenu plus vite, non pas pour déboucher le regard, mais pour menacer mes parents de faire casser leur mur de clôture, construit il y a 15 ans avec demande de travaux à l'appuie. La DDTM a posé des bittes tous les 1 mètre, devant la propriété de mes parents soit disant pour les interdire de stationner devant chez eux. Aujourd'hui mes parents ne peuvent plus entrer et sortir leur véhicule de leur cours, ces bottes bloquent l'accès principal de leur propriété. La Mairie est au courant mais ne bouge pas. (Arrangement ou pas ?) Les pompiers ne peuvent plus accéder non plus en cas de problème. Je vous passe les courses, bouteille de gaz et mon père doit se faire opérer de la hanche, un fauteuil roulant ne passe plus de plus il est cardiaque. Aucun arrêté. Aucun courrier.

Quel recours ?

Mis en danger de la vie d'autrui ?

Manquements à une obligation de sécurité?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour

Rien de pénal que du civil.

Prenez un avocat.